

**Appel à manifestation d'intérêt  
en vue de l'établissement d'une liste de réserve pour le poste de**

**Chef d'équipe - Gestion des ressources informatiques**

**(Agent temporaire, grade AD8)**

**à l'Agence de coopération des régulateurs de l'énergie**

**RÉF.: ACER/2018/03**

**Publication**

**Externe**

**Intitulé de la fonction**

**Chef d'équipe - Gestion des  
ressources informatiques**

**Direction générale/service de tutelle**

**DG ENER (BXL)**

\*\*\*\*\*

## **1. PRÉSENTATION DE L'AGENCE**

L'Agence de coopération des régulateurs de l'énergie (ci-après l'«Agence») est un organe de l'Union européenne (ci-après l'«UE») juridiquement établi par le règlement (CE) n° 713/2009<sup>1</sup> et opérationnel depuis 2011. Basée à Ljubljana (Slovénie), l'Agence se situe au centre de la libéralisation des marchés européens de l'électricité et du gaz naturel.

L'Agence a pour objectif d'aider les autorités de régulation nationales (ARN) à exercer, au niveau de l'UE, l'activité de régulation qu'elles exercent dans les États membres et, au besoin, de coordonner leur action.

À cet égard, l'Agence:

- a) complète et coordonne les travaux des autorités nationales de régulation;
- b) participe à l'élaboration de règles régissant les réseaux européens;
- c) prend, sous certaines conditions, des décisions individuelles contraignantes sur les modalités et les conditions d'accès et de sécurité opérationnelle relatives aux infrastructures transfrontalières, sur la répartition des coûts transfrontaliers pour les projets d'intérêt commun, ainsi que sur les modalités et conditions ou les méthodes de mise en œuvre des codes de réseau;

<sup>1</sup> Règlement (CE) n° 713/2009 du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 (JO L 211 du 14.8.2009, p. 1)

- d) conseille les institutions européennes sur les questions touchant à l'électricité et au gaz naturel;
- e) surveille les marchés intérieurs de l'électricité et du gaz naturel, et fait rapport sur ses constatations;
- f) surveille les marchés de gros de l'énergie en vue de détecter et de décourager les abus de marché ainsi que de veiller à l'intégrité et à la transparence des marchés de gros de l'énergie de l'UE.

Les principaux domaines d'activité de l'Agence sont les suivants:

- le soutien à l'intégration du marché européen, principalement par l'intermédiaire de la mise en place d'un réseau et de règles du marché communs ainsi que de la coordination des initiatives régionales, qui représentent des efforts concrets déployés par les opérateurs du marché en faveur d'une plus grande intégration;
- le conseil aux institutions de l'UE sur des questions relatives à l'infrastructure énergétique transeuropéenne. L'Agence émet des avis sur les plans décennaux de développement du réseau afin de garantir que ces plans sont conformes aux priorités fixées au niveau de l'UE, ainsi que sur les listes préliminaires de projets d'intérêt commun;
- la surveillance du marché de l'énergie. L'Agence a pour mission générale de surveiller le marché au niveau de l'UE et est investie, depuis fin 2011, d'une responsabilité très spécifique de surveillance des marchés de gros de l'énergie.

L'Agence emploie actuellement plus de 80 personnes et son budget annuel approuvé pour 2018 s'élève à 13,6 millions d'euros. Elle est composée de cinq départements (Électricité, Gaz, Surveillance du marché et des pratiques, Intégrité et transparence du marché, et Administration) et du bureau du directeur. L'organigramme de l'Agence est disponible à l'adresse suivante: [http://www.acer.europa.eu/fr/The\\_agency/Organisation/Pages/ACER-departments.aspx](http://www.acer.europa.eu/fr/The_agency/Organisation/Pages/ACER-departments.aspx)

L'Agence est située à Ljubljana (Slovénie).

## **2. OFFRE**

L'Agence souhaite établir une liste de réserve visant à pourvoir le poste de chef d'équipe - gestion des ressources informatiques. Le titulaire du poste sera affecté au département «Administration».

Au sein de ce département, le chef d'équipe - gestion des ressources informatiques sera notamment chargé des tâches suivantes:

- il sera responsable de la gestion et de la coordination de l'équipe chargée de la gestion des ressources informatiques (ci-après l'«équipe IRM») de l'Agence, répartira les tâches, rôles et responsabilités entre les membres de l'équipe IRM, définira des indicateurs clés de performance (ICP) et les priorités de l'équipe IRM, assurera une direction efficace de l'équipe, déterminera les besoins de formation et les connaissances à renforcer au sein de l'équipe;
- il assurera la conception, la définition, l'élaboration et la surveillance de la mise en œuvre de la stratégie pluriannuelle en matière de technologies de l'information et de la communication (TIC), de la politique en matière de TIC, du plan de travail informatique annuel, etc.;
- il préparera la documentation relative à la politique et aux lignes directrices en matière de TIC;
- il sera membre et coordinateur du comité de pilotage TIC de l'Agence (composé du directeur et des chefs de département), préparera l'ensemble des travaux et activités y afférents et

assurera l'établissement de rapports et le suivi, en coordination avec les autres experts informatiques de l'Agence;

- il sera responsable de la conception, de la mise en œuvre et de la gestion de l'architecture informatique (en tenant compte des principes et pratiques en matière d'architecture d'entreprise), de l'infrastructure informatique et du centre de données de l'Agence;
- il assurera une gestion, un soutien, une sécurité, une maintenance et une mise à niveau efficaces, entre autres, des systèmes TIC, des serveurs, des infrastructures virtualisées, des systèmes de sauvegarde, des outils de contrôle, du site de reprise après sinistre, du service d'assistance et du soutien aux utilisateurs de l'Agence;
- il sera responsable des opérations TIC, des services informatiques (sur la base des pratiques ITIL) et du développement, des essais, du déploiement, de la maintenance et du support des applications et systèmes opérationnels;
- il recensera les besoins opérationnels dans l'ensemble de l'Agence et, conformément à la stratégie en matière de TIC, les traduira en solutions/services TIC, en rendant compte et en communiquant les progrès et le statut au chef du département «Administration» et au directeur, le cas échéant;
- il maintiendra l'interopérabilité des systèmes et applications TIC de l'Agence;
- il estimera, demandera, suivra et gèrera les ressources budgétaires annuelles allouées à l'équipe IRM (infrastructures informatiques, opérations, services et contrats et projets informatiques) et aux lignes budgétaires connexes;
- il sera responsable du recensement des besoins de l'équipe IRM en matière de passation de marchés (conformément aux règles de l'UE en matière de marchés publics), définira les termes de référence, rédigera ou garantira des spécifications techniques appropriées pour les offres, procédera à l'évaluation technique des offres reçues, sous la supervision de l'équipe chargée de la gestion des marchés publics et des contrats, et participera aux procédures d'évaluation des offres;
- il gèrera les contrats liés aux TIC, les contractants, fournisseurs et prestataires de services dans le domaine des TIC, assurera le suivi des accords de niveau de service (ANS), fera rapport à la direction et aux principales parties prenantes internes.

Le candidat retenu pourra également être amené, à certains moments, à apporter son soutien dans d'autres domaines d'activité de l'Agence, en fonction des besoins et des priorités, tels que prévus et définis par le chef du département «Administration» ou selon les décisions du directeur.

Les tâches et la nature du poste sont susceptibles d'être modifiées à l'avenir à la suite d'une éventuelle réorganisation des activités informatiques au sein de l'Agence.

### **3. NOUS RECHERCHONS**

#### **A) Critères d'admissibilité**

Seront considérés comme admissibles à la phase de sélection les candidats qui, à la date limite de dépôt des candidatures, satisfont aux critères formels exposés ci-après:

1. avoir un niveau d'études correspondant à un cycle universitaire d'études complet d'au moins quatre (4) ans, sanctionné par un diplôme;

ou

avoir un niveau d'études correspondant à un cycle universitaire d'études complet sanctionné par un diplôme et posséder une expérience professionnelle d'au moins un an lorsque la période normale des études universitaires est d'au moins trois (3) ans;

*(seuls les diplômes délivrés dans les États membres de l'UE ou ayant fait l'objet d'une équivalence délivrée par les autorités desdits États membres sont pris en considération)*

2. à la date de clôture des candidatures, les candidats doivent, après avoir obtenu les qualifications visées au point 3.A.1, avoir acquis au moins neuf (9) ans d'expérience professionnelle;
3. posséder une connaissance approfondie d'une des langues officielles de l'Union européenne<sup>2</sup> et une connaissance satisfaisante d'une autre langue de ces langues (niveau B2 du CECR<sup>3</sup>), dans la mesure nécessaire à l'exercice des fonctions;
4. être ressortissant d'un État membre de l'Union européenne;
5. jouir de ses droits civiques;
6. avoir rempli toutes les obligations requises par les lois applicables en matière de service militaire;
7. disposer des aptitudes physiques requises pour l'exercice des fonctions liées au poste<sup>4</sup>.

## **B) Critères de sélection**

Les critères suivants seront évalués lors de la sélection des candidats pour les entretiens:

### Connaissances techniques:

1. posséder un diplôme universitaire dans un domaine en rapport avec le poste, à savoir les technologies de l'information, l'informatique, le génie électrique, la physique ou les mathématiques;
2. pouvoir justifier, à la date limite de dépôt des candidatures, d'au moins **six (6) ans d'expérience professionnelle pertinente**<sup>5</sup> après obtention des qualifications visées au point 3.A) ci-dessus;
3. posséder des connaissances dans un ou plusieurs des domaines suivants: méthodes de gestion des services (telles qu'ITIL), méthodes de gestion de projets (telles que PM<sup>2</sup>, Prince 2, PMI, PMBOK, etc.) et méthodes de gouvernance informatique (telles que COBIT);
4. avoir de solides connaissances dans le domaine de la gestion de projets: gestion de projets liés à la conception de programmes, à l'infrastructure et aux services informatiques, ou participation à de tels projets, production d'artefacts pertinents, gestion des contractants et des contrats pertinents;
5. bonne compréhension des principes et pratiques en matière d'architecture d'entreprise;
6. bonne connaissance des principes et pratiques en matière de sécurité de l'information (par ex. ISO/IEC 27001);

---

<sup>2</sup> Les langues de l'UE sont les suivantes: allemand, anglais, bulgare, croate, danois, espagnol, estonien, finnois, français, grec, hongrois, irlandais, italien, letton, lituanien, maltais, néerlandais, polonais, portugais, roumain, slovaque, slovène, suédois et tchèque.

<sup>3</sup> Cadre européen commun de référence pour les langues, disponible à l'adresse: <https://www.coe.int/fr/web/common-european-framework-reference-languages/level-descriptions>

<sup>4</sup> Avant son recrutement, le candidat retenu sera soumis à un examen médical par un médecin-conseil des institutions, afin de permettre à l'Agence de s'assurer qu'il remplit les conditions requises à l'article 28, point e), du statut des fonctionnaires de l'Union européenne.

<sup>5</sup> Seule compte l'expérience professionnelle acquise à partir du moment où le candidat a obtenu le diplôme et l'expérience professionnelle requis pour être considéré comme admissible. À un stade ultérieur, le candidat sera invité à fournir des pièces justificatives confirmant la durée et le niveau de son expérience professionnelle.

7. expérience dans un rôle de gestion (par exemple, gestion d'une équipe, gestion d'un portefeuille de projets, ou similaire).

Capacités de communication et autres capacités personnelles:

1. très bonne maîtrise orale et écrite (niveau C2 du CECR) de la langue anglaise;
2. aptitude attestée à diriger une équipe et à travailler sous pression, conjuguée à une capacité à travailler simultanément sur plusieurs projets;
3. excellentes compétences analytiques et aptitudes à résoudre les problèmes;
4. expérience professionnelle dans un environnement international impliquant une très grande diversité de parties prenantes.

Les capacités de communication et autres aptitudes personnelles seront évaluées lors de l'entretien oral et de l'épreuve écrite.

Les candidats sont invités à expliquer brièvement dans leur lettre de motivation les postes qui leur ont permis d'acquérir leurs connaissances et leur expérience professionnelle dans les domaines spécifiés.

#### **4. SÉLECTION ET NOMINATION**

Un comité de sélection évaluera les candidatures et sélectionnera les candidats remplissant les critères d'admissibilité et correspondant le mieux aux critères de sélection.

Il s'efforcera d'inviter un minimum de six candidats et un maximum de huit candidats à passer un entretien et un test écrit. Toutefois, ces chiffres peuvent être revus à la hausse si un plus grand nombre de candidats participant à la procédure de sélection obtiennent une note élevée, ou revus à la baisse si un nombre limité de candidats sont admissibles et/ou un nombre limité de candidats participant à la procédure obtiennent une note élevée.

L'entretien et le test se concentreront sur les aspects suivants:

- les compétences spécifiques et les connaissances linguistiques au regard des critères de sélection du présent appel à manifestation d'intérêt;
- les aptitudes générales dans la mesure nécessaire à l'exercice des fonctions, conformément à l'article 12, paragraphe 2, point e), du régime applicable aux autres agents de l'Union européenne.

L'Agence établira une liste de réserve des candidats correspondant le mieux au profil recherché.

Conformément à la décision 2017/16 du directeur, les candidats obtenant la note minimale de 70 % au test écrit et à l'entretien seront inscrits sur la liste de réserve. La liste de réserve sera valide jusqu'au 31.12.2019. Sa validité pourra être prolongée par décision du directeur.

Tous les candidats seront informés des résultats de la procédure.

Le recrutement se fera en fonction du budget disponible et des postes accordés par l'autorité budgétaire.

#### **5. ÉGALITÉ DES CHANCES**

L'Agence applique une politique d'égalité des chances et accepte et traite les candidatures sans discrimination fondée sur le sexe, la race, la couleur, les origines ethniques ou sociales, les

caractéristiques génétiques, la langue, la religion, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle.

## 6. CONDITIONS D'EMPLOI

Le candidat retenu sera nommé agent temporaire de grade AD8 par le directeur conformément à l'article 2, point f), du régime applicable aux autres agents de l'Union européenne pour une durée de 5 ans renouvelable.

Rémunération et prestations de sécurité sociale: la rémunération des membres du personnel consiste en un salaire de base majoré d'allocations et d'autres prestations. En fonction de sa situation familiale et de son lieu d'origine, le titulaire du poste retenu peut avoir droit: à l'indemnité de dépaysement (16 % de la rémunération de base), à l'allocation de foyer, à l'allocation pour enfant à charge, à l'allocation scolaire, à l'allocation préscolaire, au remboursement des frais de déménagement, à l'indemnité journalière temporaire, à l'indemnité d'installation et à d'autres avantages. Les salaires sont exonérés de l'impôt sur le revenu national, mais un impôt communautaire est prélevé à la source.

Groupe de fonctions/grade	Exigences minimales pour le classement par échelon ( <i>niveau d'enseignement universitaire requis + nombre minimal d'années d'expérience acquise après l'obtention du diplôme</i> )	Salaire mensuel de base (brut)	Estimation du salaire mensuel net, y compris les allocations spécifiques <sup>6</sup>
AD8 échelon 1	au moins quatre ans d'études universitaires sanctionnées par un diplôme (ou trois ans d'études universitaires sanctionnées par un diplôme + un an d'expérience professionnelle) dans un domaine en rapport avec le poste + jusqu'à 12 ans d'expérience dans certains ou dans tous les domaines couverts par la description du poste	6 818,11 EUR	5 928,35 EUR
AD8 échelon 2	au moins quatre ans d'études universitaires sanctionnées par un diplôme (ou trois ans d'études universitaires sanctionnées par un diplôme + un an d'expérience professionnelle) dans un domaine en rapport avec le poste + plus de 12 ans d'expérience dans certains ou dans tous les domaines couverts par la description du poste	7 104,61 EUR	6 127,45 EUR

Prestations supplémentaires:

- congés annuels correspondant à deux jours par mois civil, plus des jours supplémentaires calculés en fonction de l'âge et du grade, plus 2,5 jours de congés dans les foyers, le cas échéant, plus jusqu'à 19 jours fériés, octroyés chaque année par l'ACER;
- régime de retraite de l'UE (après dix années de service);

<sup>6</sup> Une estimation du salaire net, comprenant les impôts retenus à la source, le coefficient correcteur (actuellement de 81,5 % pour la Slovénie et de 100 % pour la Belgique) et les cotisations de sécurité sociale plus les prestations (cette estimation a été calculée avec l'indemnité de dépaysement, l'allocation de foyer et une allocation pour un enfant à charge). Les allocations dépendent en tout état de cause de la situation personnelle du candidat.

- régime commun d'assurance maladie de l'UE (RCAM), couverture en cas d'accident et de maladies professionnelles, indemnités et assurance chômage et invalidité.

## 7. PROTECTION DES DONNÉES

Les données fournies par les candidats sont utilisées dans le cadre de la gestion des candidatures en vue d'une éventuelle présélection et d'un éventuel recrutement par l'Agence. Les données à caractère personnel sont utilisées par et accessibles au personnel autorisé de l'Agence. Dans certains cas, un expert externe, lié par les mêmes principes de protection des données, peut assister l'Agence dans la sélection des candidats.

L'Agence adhère au règlement (CE) n° 45/2001 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2000 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions et organes de l'UE, par lequel elle est régie. L'application de ce règlement est supervisée par le Contrôleur européen de la protection des données (CEPD), <http://www.edps.europa.eu>. Pour toute autre question relative à ce sujet, les candidats peuvent contacter le délégué à la protection des données à l'adresse: [DPO@acer.europa.eu](mailto:DPO@acer.europa.eu). Les candidats sont invités à consulter la déclaration de confidentialité, qui explique comment l'Agence traite les données à caractère personnel dans le cadre du processus de recrutement et de sélection.

## 8. PROCÉDURE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES

Pour que les candidatures soient valables, les candidats doivent soumettre (au format PDF ou Word):

- un curriculum vitae complet et détaillé en anglais et au format du CV européen(Europass)<sup>7</sup> - **aucun autre format ne sera accepté;**
- une lettre de motivation (une page maximum) en anglais, expliquant les postes qui leur ont permis d'acquérir leurs connaissances et leur expérience professionnelle dans les domaines spécifiés à la section 2 du présent avis de vacance;
- un formulaire d'admissibilité complété.

**Les candidatures incomplètes seront considérées comme non valables.**

Les candidatures doivent être envoyées par courrier électronique à l'adresse [SELECTIONS-ACER-2018-03@acer.europa.eu](mailto:SELECTIONS-ACER-2018-03@acer.europa.eu), et mentionner le numéro de référence du présent appel à manifestation d'intérêt.

Les pièces justificatives (copies certifiées de diplômes/titres universitaires, références, attestations relatives à l'expérience, etc.) ne doivent pas être transmises à ce stade, mais devront l'être, sur demande, à un stade ultérieur de la procédure.

Afin de faciliter le processus de sélection, toute correspondance avec les candidats au sujet de la présente sélection se fera en anglais.

Les interventions directes ou indirectes des candidats auprès du comité de sélection au sujet du présent recrutement sont formellement proscrites. L'autorité habilitée à conclure le contrat se réserve le droit d'exclure tout candidat qui enfreindrait cette prescription.

**Les candidatures doivent être envoyées par courrier électronique le 9.9.2018 au plus tard**

---

<sup>7</sup> Le modèle de CV Europass est disponible à l'adresse suivante: <https://europass.cedefop.europa.eu/>

**(23 h 59, heure de Ljubljana).**

Si, à un stade quelconque de la procédure, il est constaté qu'une information fournie par un candidat est incorrecte, celui-ci sera exclu.

Pour obtenir de plus amples informations au sujet de la procédure de sélection, veuillez consulter le guide à l'intention des candidats disponible sur le site internet de l'Agence, à l'adresse:

[http://www.acer.europa.eu/The\\_agency/Working\\_at\\_ACER/Pages/FAQs-on-working-at-ACER.aspx](http://www.acer.europa.eu/The_agency/Working_at_ACER/Pages/FAQs-on-working-at-ACER.aspx).

## 9. RECOURS

Conformément à l'article 90, paragraphe 2, du statut des fonctionnaires et du régime applicable aux autres agents, un candidat peut introduire une réclamation dirigée contre un acte lui faisant grief. La réclamation doit être introduite dans un délai de trois mois à compter de la notification, à l'adresse suivante:

Gestion des ressources humaines  
Agence de coopération des régulateurs de l'énergie (ACER)  
Trg republike 3  
1000 Ljubljana – Slovénie

En cas de rejet de la réclamation, conformément à l'article 270 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et à l'article 91 du statut des fonctionnaires et du régime applicable aux autres agents, un candidat peut introduire une procédure de recours judiciaire pour contester l'acte. Le recours doit être formé dans un délai de trois mois à compter de la notification, à l'adresse suivante:

Greffe  
Tribunal de l'Union européenne  
Rue du Fort Niedergrünwald  
L-2925 Luxembourg  
Luxembourg

Tout citoyen de l'Union européenne ou toute personne physique ou morale résidant dans un État membre peut introduire une plainte pour mauvaise administration conformément à l'article 228, paragraphe 1, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. La plainte doit être introduite dans un délai de deux ans à compter de la prise de connaissance des faits sur lesquels se fonde la plainte, à l'adresse suivante:

Le Médiateur européen  
1, avenue du Président Robert Schuman - BP 403  
F-67001 Strasbourg Cedex  
France

Veillez noter que les plaintes introduites auprès du Médiateur européen n'ont pas pour effet de suspendre la période mentionnée aux articles 90 et 91 du statut des fonctionnaires et du régime applicable aux autres agents pour l'introduction de réclamations ou d'un recours conformément à l'article 270 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. Il convient également de noter que, conformément à l'article 2, paragraphe 4, des [conditions générales d'exercice des fonctions du Médiateur](#), toute plainte introduite auprès de celui-ci doit avoir été précédée de démarches administratives appropriées auprès des institutions et organes concernés.